



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E165307

VALABLE JUSQU'AU 16/03/2026

ÉDITÉ LE 05/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2017

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/01/2025  
2 000

Raison sociale : E.F.M.P.

1 RUE DE TELLE  
35131 PONT-PEAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES 2017B00094

Siret : 824 962 351 00022

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 5001902-1

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 104839800013

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 104839800013

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Téléphone : 06 51 13 05 86

Portable : 06 51 13 05 86

Fax :

Site Internet : www.efmp35.com

E-mail : efmp35@gmail.com

Responsabilité légale :  
FALA EMERIC GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 17/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 17/03/2023         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 17/03/2023         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 17/03/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.